

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	094	Publié le 21/09/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	6.1.8	ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_385-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

12

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Proposition de refonte du règlement du marché de plein vent

RAPPORTEUR : Sylvie ACHÉ, Adjointe au Maire chargée du commerce, de l'artisanat et de l'animation de la ville

Madame l'adjointe au maire rappelle que, par délibération en date du 23 juin 2025, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du marché actuellement en vigueur.

Aujourd'hui, elle propose à l'assemblée de repa
complète et adaptée au fonctionnement actuel, en y intégr

- les commerçants sédentaires, les écoles et les associations, qui prennent régulièrement part aux marchés,
- une précision sur certains horaires, afin de clarifier le fonctionnement du marché
- des dispositions concernant les conditions de circulation pendant les opérations de remballage des commerçants et de nettoyage.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'abroger le règlement du marché en date du 23 juin 2025,
- d'accepter les termes du nouveau règlement intérieur du marché de plein vent, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ledit arrêté qui entrera en vigueur à compter du vendredi 18 septembre 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET

Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026